



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 41679

Texte de la question

M. Yves Van Haecke attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la situation non résolue à ce jour des anciens combattants d'Afrique du Nord qui souhaiteraient pouvoir bénéficier de la possibilité d'être mis en préretraite selon des modalités appropriées. Les commissions et groupes de travail réunis pour chiffrer le coût engendré pour les retraites ont abouti à des conclusions incertaines. L'écart quant à ce chiffrage est encore très grand tout comme la divergence d'appréciation entre les représentants de l'administration et les anciens combattants. Certes, les incidences financières pourraient avoir des conséquences importantes et difficiles à concrétiser. Cela implique donc qu'il faille insister sur le fait qu'une décision de mise en préretraite devrait avoir un objet social affirmé, dans la droite ligne des décisions intervenues depuis 1994, notamment celles ouvrant accès à l'indemnité différentielle. En ce sens ne faudrait-il pas retenir l'idée qu'un départ en préretraite devrait obligatoirement correspondre à l'embauche d'un jeune en contrepartie ? Dans le même sens, pourquoi ne pas plafonner le montant de la préretraite à un niveau correspondant à un revenu moyen de manière à s'assurer que cette retraite est destinée à venir en aide à des anciens d'AFN qui connaissent un réel problème d'emploi et éviter ainsi les dérapages futurs ? Il lui demande donc quelles mesures pourraient être envisagées en la matière, pour obtenir une décision satisfaisante.

Texte de la réponse

La commission tripartite avait évalué à 151 milliards de francs le coût de l'anticipation de la retraite professionnelle souhaitée par les anciens combattants d'Afrique du Nord. Même en s'attachant à la réduire par des modifications qui posaient par ailleurs des problèmes juridiques et d'équité aussi sérieux qu'insurmontables, il est clair que l'effort financier qui aurait été demandé aux contribuables serait sans commune mesure avec les efforts déjà réalisés pour d'autres catégories de Français par les gouvernements précédents, quels qu'ils aient été. Il faut en avoir conscience. Il devenait évident qu'il convenait de rechercher d'autres voies. Aussi, dès la fin des travaux de la commission les services du ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre se sont-ils mis en rapport avec ceux du ministre du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Les deux ministres ont reçu ensemble le 23 juillet les représentants du Front uni, qui ont également été reçus en audience par le Premier ministre le 1er août dernier, en présence du ministre délégué. Cette réunion a permis d'examiner les attentes du monde combattant et les réponses que peut y apporter le Gouvernement. Le Premier ministre a décidé une série de mesures de solidarité de la nation en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord qui rencontrent aujourd'hui des difficultés économiques et sociales. Ces mesures sont en préparation. S'agissant de la retraite anticipée, telle qu'elle résulte des travaux de la commission tripartite, les représentants du Front uni ont donné acte au Premier ministre de ce que les contraintes économiques et budgétaires actuelles ne permettaient pas sa mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Van Haecke Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41679

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4044

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4791